

# Catalogue label VZFS

VERSION 1/2013



<b>1.</b>	<b>L'aspect extérieur du magasin</b>	oui	non
1.1	Le magasin porte une enseigne		
1.2	Les horaires d'ouverture sont affichés		
1.4	La vitrine est propre		
1.5	La vitrine est éclairée		
1.6	La décoration de la vitrine est soignée		
1.8	L'entrée est propre		
1.9	L'odeur lorsqu'on entre dans le magasin est agréable		
1.10	L'entrée est suffisamment éclairée		
1.11	L'entrée est accessible aux personnes handicapées (si possible)		
1.12	Les animaux présentés en vitrine peuvent être protégés du soleil		
1.13	Le repos nocturne est assuré aux animaux en vitrine		
1.14	Les animaux en vitrine sont détenus dans des conditions optimales		

<b>2.</b>	<b>Les rayonnages</b>	oui	non
2.1	L'impression générale est bonne		
2.2	Les rayonnages sont propres		
2.3	L'éclairage est conforme		
2.4	Les marchandises sont bien en vue		
2.5	Les rayons sont fournis		
2.6	Les dates des produits sont en ordre		
2.7	Les produits (et les rayons) sont étiquetés		
2.8	Les marchandises sont dans l'ensemble rangées avec soin		
2.9	Les articles proposés sont adaptés aux animaux		

<b>3.</b>	<b>La caisse et la vente</b>	oui	non
3.1	La zone de caisse est propre et en ordre		
3.2	L'éclairage est conforme		
3.3	Des certificats de vente sont établis lors d'achats d'animaux (à l'exception des poissons)		
3.4	Les poissons sont vendus sous garantie		
3.5	Le panneau „caisse“ est bien visible		
3.8	Les clients sont informés par écrit des conditions de détention spécifiques aux animaux (devoir d'information selon l'Art. 111 de l'OPAn)		

<b>4.</b>	<b>Les installations destinées aux poissons</b>	oui	non
4.1	Les installations destinées aux poissons sont apparemment propres		
4.2	Les noms et les prix des poissons sont indiqués		
4.3	Les aquariums sont suffisamment éclairés		
4.4	Les poissons respirent tranquillement, normalement		
4.5	Il y a cohabitation entre espèces compatibles		
4.6	Le taux de nitrate mesuré dans au moins 3 aquariums est au max. 150 mg/l au-dessus du taux de nitrate de l'eau du robinet		
4.7	L'état nutritionnel des poissons est conforme		
4.8	Les aquariums sont aménagés en fonction des besoins des espèces (cachettes, bois pour les poissons-chats, fonds)		

### **Restrictions concernant les aquariums d'eau douce**

Ne font pas partie de la gamme proposée dans les établissements zoologiques spécialisés:

les raies sauf celles provenant d'élevage

les ostéoglossidés

les pangasius

tous les mormyridés à l'exception de *Gnathonemus petersi*

tous les poissons d'eau froide qui ont besoin d'oxygène (comme les salmonidés, les brochets, les perches par ex.)

les poissons des eaux saumâtres doivent être affichés comme tels (comme le poisson-lune argenté, le pavillon tacheté ou le poisson-globe)

les poissons provenant d'élevages assimilés à une torture ne sont pas proposés

Les poissons mentionnés ci-dessus peuvent être fournis exceptionnellement à des spécialistes ou instituts certifiés.

<b>5.</b>	<b>Les aquariums d'eau de mer</b>	oui	non
5.1	Les aquariums d'eau de mer sont apparemment propres		
5.2	Les noms et les prix des poissons sont indiqués		
5.3	Les aquariums sont suffisamment éclairés		
5.4	Les poissons respirent tranquillement, normalement		
5.5	La teneur en sel est comprise entre 1.018 et 1.025		
5.6	Le taux de nitrate mesuré dans au moins 3 aquariums est au max. 150 mg/l au-dessus du taux de nitrate de l'eau du robinet		
5.7	Le pH de l'eau est compris entre 7,9 et 8,6		
5.8	L'état nutritionnel des poissons est conforme		
5.9	Les aquariums sont aménagés en fonction des besoins des espèces (cachettes, fonds)		

### Restrictions concernant les aquariums marins

- Tous les poissons-papillons importés doivent avoir une taille minimale de 5 cm et maximale de 10 cm
- Tous les empereurs importés doivent avoir une taille minimale de 5 cm et maximale de 15 cm
- Tous les poissons mesurant plus d'1 mètre dans la nature ne sont pas proposés
- Il est interdit d'importer les animaux capturés avec du poison

<b>6.</b>	<b>Les installations destinées aux oiseaux</b>	oui	non
6.1	Les installations destinées aux oiseaux sont propres		
6.2	Les mangeoires et les abreuvoirs sont propres		
6.3	Les barreaux sont conformes aux besoins des espèces (diamètres différents, branches naturelles)		
6.4	Les installations destinées aux oiseaux sont suffisamment éclairées		
6.5	Les installations sont suffisamment aérées		
6.6	Le rythme jour-nuit est aussi respecté le dimanche et les jours fériés		
6.7	L'état de santé des oiseaux est apparemment correct		
6.8	Le stress est réduit au minimum grâce à divers aménagements		
6.9	Les cages pour 2 oiseaux exotiques de la taille des diamants font au minimum 50 x 50 x 50 cm. Plus 0.05m <sup>2</sup> pour chaque oiseau supplémentaire		
6.10	Les cages pour 10 oiseaux de la taille des perruches ondulées font au min. 100 x 65 x 70 cm. Plus 0.05m <sup>2</sup> pour chaque oiseau supplémentaire		
6.11	Les cages pour 4 oiseaux de la taille des calopsittes font au min. 100 x 65 x 70 cm. Plus 0.05m <sup>2</sup> pour chaque oiseau supplémentaire		
6.12	Les cages pour 2 oiseaux de la taille des amazones font 100 x 100 x 120cm min 150 cm du bord supérieur au sol. Plus 0.1m <sup>2</sup> pour chaque oiseau supplémentaire		

6.13	Les cages sont aménagées en fonction des besoins des espèces (sable, bain ou douche, occupations, possibilités de grimper)		
6.14	Les oiseaux proposés proviennent d'élevages suisses		
6.15	Il n'y a pas d'oiseaux provenant d'élevages assimilés à une torture		
6.16	La structure sociale est prise en compte lors de la vente		

<b>7.</b>	<b>Les installations destinées aux rongeurs</b>	oui	non
7.1	Les installations destinées aux rongeurs sont propres		
7.2	Les mangeoires et les abreuvoirs sont propres		
7.3	Les rongeurs ont suffisamment de lumière		
7.4	Le rythme jour-nuit est aussi respecté le dimanche et les jours fériés		
7.5	L'état de santé des animaux est apparemment correct		
7.6	Les cages accueillant jusqu'à 6 lapins nains ont au min. 1m <sup>2</sup> de surface au sol, 1,5m <sup>2</sup> accessible. Plus 1000cm <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire		
7.7	Les cages accueillant jusqu'à 5 cochons d'Inde ont au min. 1m <sup>2</sup> de surface Plus 0.1m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire jusqu'à 700 gr, plus 0.2m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire au-delà de 700 gr		
7.8	Les cages pour 2 hamsters dorés ont au min. 0,25m <sup>2</sup> (50 x 50 cm) de surface, hauteur 40 cm, litière sur une épaisseur min. de 15 cm (min. 2/3 de la surface) Plus 0.1m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire		
7.9	Les cages pour 3 hamsters nains, 3 souris ont au min. 0,25m <sup>2</sup> (50 x 50cm) de surface, hauteur 40 cm, litière sur une épaisseur min. de 15 cm pour les hamsters (min. 2/3 de la surface) Plus 0.1m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire		
7.10	Les cages pour 5 gerbilles de Mongolie ont au min. 0,5m <sup>2</sup> (100 x 50cm) de surface au sol, hauteur 50 cm, litière sur une épaisseur min. de 25 cm. Plus 0.1m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire		
7.11	Les cages pour 5 rats ont au min. 0,5 m <sup>2</sup> (100 x 50cm) de surface au sol, hauteur 70 cm. Plus 0,1m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire		
7.12	Les cages pour 5 octodons ont min. 0,5m <sup>2</sup> (100 x 50cm) de surface au sol, hauteur 70 cm, litière sur une épaisseur de 30 cm. Plus 0,1m <sup>2</sup> pour chaque animal supplémentaire		
7.13	Les cages accueillant jusqu'à 4 chinchillas ont au min. 1m <sup>2</sup> , hauteur 150 cm. 25% de volume en plus pour chaque animal supplémentaire		
7.14	Les cages sont aménagées en fonction des besoins spécifiques à l'espèce (cachettes, objets à ronger, possibilités de creuser et grimper)		
7.15	La structure sociale est prise en compte lors de la vente		
<p>-Ne sont pas proposés dans les établissements zoologiques spécialisés:  les furets, peuvent être obtenus sur présentation d'une autorisation de détention  les „souris qui dansent“ sont interdites</p>			

<b>8.</b>	<b>Les reptiles et les amphibiens</b> (Longueur corporelle chez les lézards = longueur tête/torse ; chez les serpents, les tortues et les grenouilles = longueur totale)	oui	non
8.1	Les terrariums sont propres		
8.2	Les mangeoires et les abreuvoirs sont propres		
8.3	La température et l'humidité atmosphérique sont appropriées		
8.4	L'aménagement est spécifique aux besoins de l'espèce (différentes zones de température, possibilités de grimper, de se baigner et de creuser)		
8.5	Il y a des possibilités de cachettes		
8.6	Il y a cohabitation entre espèces compatibles		
8.7	L'éclairage est suffisant		
8.8	Les noms et les prix des animaux sont indiqués		
8.9	L'état de santé des animaux est apparemment correct		
8.10	Les terrariums des animaux venimeux sont fermés		
8.11	Il existe un programme de sécurité et d'urgence en cas de détention d'animaux venimeux		
8.12	Les terrariums pour 2 tortues terrestres font au min. huit fois x quatre fois la longueur corporelle Pour chaque animal supplémentaire deux fois x deux fois la longueur corporelle		
8.13	Les terrariums pour 2 tortues aquatiques font au min. deux fois x deux fois la longueur corporelle en terre et au min. cinq fois x trois fois la longueur corporelle en eau Pour chaque animal supplémentaire au min. deux fois x deux fois la longueur corporelle en eau		
8.14	Les terrariums pour 2 lézards terrestres font au min. six fois x quatre fois la longueur corporelle, hauteur trois fois la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire deux fois x deux fois la longueur corporelle		
8.15	Les terrariums pour 2 lézards arboricoles font au min. six fois x six fois la longueur corporelle, hauteur huit fois la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire deux fois x deux fois la longueur corporelle		
8.16	Les terrariums pour 2 serpents terrestres font au min. 1 x ½ la longueur corporelle, hauteur min. ½ longueur corporelle. Plus 10% pour chaque animal supplémentaire		
8.17	Les terrariums pour 2 serpents arboricoles font au min. 1 x ½ la longueur corporelle, hauteur min. 1 fois la longueur corporelle. Plus 10% pour chaque animal supplémentaire		
8.18	Les terrariums pour 2 salamandres terrestres font au min. huit fois x quatre fois la longueur corporelle en terre et au min. deux fois x quatre fois la longueur corporelle en eau, hauteur du terrarium 4x la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire au min. deux fois x deux fois la longueur corporelle en terre et au min. une fois x une fois la longueur corporelle en eau		
8.19	Les terrariums pour 2 salamandres aquatiques font au min. cinq fois x cinq fois la longueur corporelle en terre et au min. dix fois x quatre fois la longueur corporelle en eau, profondeur de l'eau 4x la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire		

	au min. deux fois x deux fois la longueur corporelle en terre et au min. trois fois x trois fois la longueur corporelle en eau		
8.20	Les terrariums accueillant jusqu'à 5 grenouilles naines africaines contiennent au min. 15 litres d'eau. Plus 1 litre pour chaque animal supplémentaire		
8.21	La partie terre pour 2 grenouilles de la taille des dendrobates fait au min. huit fois x huit fois la longueur corporelle, hauteur au min. 10 x la longueur corporelle. La partie eau représente au min. deux fois x deux fois la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire deux fois x deux fois la longueur corporelle en terre et une fois x une fois la longueur corporelle en eau		
	La partie terre pour 2 grenouilles de la taille des rainettes vertes fait au min. dix fois x cinq fois la longueur corporelle, hauteur au min. 10 x la longueur corporelle. La partie eau représente au min. deux fois x deux fois la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire deux fois x deux fois la longueur corporelle en terre et une fois x une fois la longueur corporelle en eau		
8.22	La partie terre pour 2 grenouilles plus grandes que les rainettes vertes fait au min. cinq fois x cinq fois la longueur corporelle, hauteur au min. 4 x la longueur corporelle. La partie eau représente au min. deux fois x une fois la longueur corporelle. Pour chaque animal supplémentaire deux fois x deux fois la longueur corporelle en terre et une fois x une fois la longueur corporelle en eau		
8.23	Les terrariums destinés aux araignées et aux scorpions font au min. 600 cm <sup>2</sup>		

## Restrictions concernant les terrariums

Ne font pas partie de la gamme proposée dans les établissements zoologiques spécialisés: tous les serpents qui mangent les grenouilles et les lézards

<b>9.</b>	<b>Divers</b>	
9.1	Une pièce annexe est disponible pour les animaux malades ou les nouveaux arrivants	
9.7	Les cages et accessoires qui ne répondent pas aux besoins des animaux ne font pas partie des produits proposés	
9.8	Les animaux ne sont pas vendus aux mineurs de moins de 16 ans et aux personnes ayant un manque de discernement évident	
9.9	Il n'y a pas d'animaux provenant d'élevages assimilés à une torture dans les produits proposés	
9.10	Les animaux ne sont vendus qu'en respectant leur structure sociale	
9.11	Des contrôles inopinés sont possibles à tout moment	



© VZFS

Verband Zoologischer Fachgeschäfte der Schweiz /Association des Etablissements Zoologiques Suisses

Secrétariat

Güterstrasse 199

CH-4053 Bâle